

INTRODUCTION DU MÉCANISME DE PLAINTE DE L'ASI

ASI dirige les normes internationales et le programme de certification qui couvre la chaîne de valeur de l'aluminium à partir de l'extraction de bauxite au produit fini. Un mécanisme de plainte est disponible pour les parties prenantes qui ont des préoccupations par rapport à notre programme.

AVANT DE DÉPOSER UNE PLAINTE À L'ASI:

Avez-vous essayé de présenter votre plainte directement auprès de l'organisation ou la personne faisant objet de la plainte? Cela leur donne l'occasion de répondre et idéalement de résoudre la situation directement.



QUI PEUT DÉPOSER UNE PLAINTE?

- Membres et leurs employés
- Auditeurs de l'ASI
- Autres parties prenantes, y compris les communautés, les ONG, les travailleurs et les peuples autochtones.



QUELS TYPES DE PLAINTES SONT CONSIDÉRÉS?

Les plaintes peuvent être liées à:

- Statut de certification d'un membre
- Statut d'accréditation d'un auditeur
- Conduite d'un membre ou d'un auditeur pendant les audits de l'ASI
- Conduite de l'ASI en ce qui concerne la gouvernance, les politiques et les procédures
- Conduite des personnes impliquées dans la gouvernance de l'ASI
- Toute autre question que l'ASI estime qu'il devrait y participer pour aider à leur résolution.



QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE VOUS DÉPOSEZ UNE PLAINTE?

Chaque plainte déposée à l'ASI sera soigneusement examinée et répondue. Lorsqu'une plainte entre dans le cadre, elle suivra nos processus publiés. Il peut s'agir du lancement d'un processus de dialogue entre les parties ou une enquête officielle menée par un comité indépendant.



Y A-T-IL DES COÛTS RATTACHÉS?

Lorsque les coûts externes sont impliqués dans le cadre du processus, les parties à la plainte devra s'entendre sur le partage des coûts.

Cependant, ASI renoncera généralement les coûts externes des processus de plaintes ou d'appel lorsque:

- La plainte est déposée par une organisation des peuples autochtones
- La plainte est déposée par des petits groupes de société civile ou des communautés affectées
- La plainte est déposée par un dénonciateur particulier, sauf si on trouve que la plainte est malveillant.

Pour les plaintes impliquant des peuples autochtones, ASI discutera avec les plaignants et le forum consultatif des peuples autochtones, au cas par cas, sur comment les traductions et d'autre soutien peuvent être fournis si nécessaire.

Le mécanisme de plainte complet, y compris une feuille de plaintes est disponible à:



<https://aluminium-stewardship.org/asi-certification/asi-complaints-mechanism/>

Contactez le Secrétariat de l'ASI :



info@aluminium-stewardship.org

OÙ PEUT-ON TROUVER PLUS D'INFORMATION?

asi Aluminium Stewardship Initiative

www.aluminium-stewardship.org